

Organisme proposant d'accueillir un stagiaire

Nom de l'organisme :



Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Normandie
Délégation régionale du CNPF, établissement public national régi par l'art. L.321-1 du Code forestier, sous tutelle du MAA

125 avenue Edmund Halley – CS80004
76801 St-Etienne-du-Rouvray cédex

<https://normandie.cnpf.fr/>

Nom et fonction de la personne responsable du stagiaire (maître de stage) :

M. MORVAN Xavier, Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, ENSAR 151^{ème},
Directeur des CRPF Hauts-de-France et Normandie

Co-encadrant de proximité : M. LORIQUE Nicolas, Ingénieur forestier FIF 13^{ème} promotion,
Délégué régional CRPF Normandie, Ingénieur en charge des DGD,

Adresse et numéro de téléphone du maître de stage :

XMo : 06.79.45.33.36, ligne fixe directe majoritaire **02.35.12.41.01**
02.35.12.25.80 (standard Rouen),
03.22.33.52.00 (standard Amiens)
NL : 07.86.49.67.24 ou **02.35.12.25.83**

Adresse électronique du maître de stage : **XMo :** xavier.morvan@crpf.fr ; **NL :** nicolas.lorique@crpf.fr

Sujet proposé

Intitulé de l'étude (le détail est à donner page suivante) :

Annexe Verte Natura 2000 au SRGS de Normandie :

Comment concilier la préservation des habitats / espèces d'intérêt communautaire et la gestion sylvicole courante en forêt privée normande ?

Zone géographique :

Région Normandie

Conditions matérielles

Montant de la gratification : minimum légal égal à 15% du plafond de la Sécurité sociale :
3,75€(2019)/h - 1j = 7 heures (26,25€/j) - 35h / semaine
soit **environ 577,50€** indicatif pour **1 mois à 22j travaillés**
Jour férié non gratifié

Le stagiaire disposera-t-il d'un bureau avec téléphone et micro-ordinateur ? **oui**

Déplacements :

Frais de transport (domicile –travail) pris en charge ? **oui**, sur demande du stagiaire si utilisation des transports publics, à 50% plafonnés et sur présentation des justificatifs ;

Nécessité pour le stagiaire de disposer d'un véhicule personnel ? **non**, mais permis B requis, utilisation de la flotte de véhicules administratifs en priorité, utilisation ponctuelle autorisée du véhicule personnel avec remboursement kilométrique selon tarifs administratifs en vigueur ;

Frais de déplacements remboursés par l'organisme d'accueil ? **oui**, et taux de mission forfaitaire à 15,25€/repas, nuitée forfaitaire à 70€/j sur justificatifs ;

Particularités :

Restauration au sein de l'entreprise : **Ticket restaurant 8€** (40% part stagiaire), coin cafétaria accessible en interne, restauration dans un lycée à proximité (6,50 ou 8,50€/repas) ;

Hébergement possible ? **non**, résidences universitaires INSA à proximité ;

Congés **non**, autorisation d'absence possible (non gratifiée) ;

Travail de nuit ou les week-end ? **non**

Autres particularités carte professionnelle
représentation auprès de structures partenaires

Caractéristiques de l'étude

(Objectifs, phases, moyens matériels nécessaires, contacts à prendre, partenaires, difficultés particulières, etc.)

Contexte :

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est le document qui encadre la gestion des forêts privées. Il fixe les grandes orientations de gestion adaptées aux essences et aux peuplements caractéristiques de la région à laquelle il se rapporte. Le SRGS a une valeur réglementaire ; il sert de référence pour l'agrément ou l'approbation des documents de gestion qui doivent lui être conformes.

Le **réseau Natura 2000 de Normandie** concerne **58.000ha** de forêts normandes. Sur les 94 au total, 13 sites Natura 2000 normands disposent par ailleurs d'une thématique dominante de préservation des milieux forestiers.

Depuis quelques années, le dispositif Natura 2000 s'est peu à peu renforcé en instaurant un volet réglementaire au travers de la mise en place de la **procédure d'évaluation d'incidences**. Cette procédure, à la charge du propriétaire, vise à encadrer toutes les activités, programmes, projets, manifestations, etc. susceptibles de porter atteinte aux habitats et espèces qui ont présidés à la désignation des sites Natura 2000. Cette procédure concerne également la gestion forestière.

Le propriétaire a la possibilité de se soustraire à ces formalités administratives en demandant explicitement l'agrément de son document de gestion au titre de l'article L. 122-7 du code forestier. Il vaut en effet **dispense d'évaluation des incidences Natura 2000** pour les interventions sylvicoles réalisées conformément à l'**Annexe verte Natura 2000 du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)**. Le rôle des Annexes vertes Natura 2000 est donc central dans la **formalisation des engagements des propriétaires à respecter les prescriptions des DOCOB** et à intégrer la prise en compte des recommandations permettant de **rendre compatibles les interventions sylvicoles à réaliser avec les objectifs de conservation** ayant justifié la désignation. Elles définissent des règles spécifiques pour chaque espèce et chaque type d'habitats forestiers ainsi que des règles générales à appliquer quels que soient les peuplements. La contrainte réglementaire communautaire impose en effet que la gestion préconisée et les interventions programmées ne puissent engendrer d'effets dommageables notables.

Le **Programme national de la forêt et du bois (PNFB)** cadre la politique forestière nationale sur la période 2016-2026. Il mentionne explicitement que « **Concernant le réseau Natura 2000, priorité sera donnée à l'amélioration du dispositif des Annexes vertes aux Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) et au renforcement de la prise en compte de ses enjeux dans les documents de gestion durable** ».

Actuellement, le SRGS de Normandie ne dispose pas d'une Annexe verte Natura 2000. La révision des SRGS actuels est envisagée à moyen terme, dès que le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de Normandie sera arrêté (courant 2020). Elle intégrera nécessairement la mise en place d'une Annexe verte Natura 2000.

Objectifs :

La rédaction de l'Annexe verte Natura 2000 au SRGS de Normandie revêt donc une priorité pour les élus du CRPF ainsi que pour l'ensemble de la filière forêt-bois régionale puisque la version projet actuelle du Plan régional de la forêt et du bois de Normandie prévoit :

« Pour faciliter l'intégration de l'ensemble de ces enjeux dans la gestion forestière, des annexes vertes (au SRGS) seront rédigées pour la forêt privée, conformément au contrat d'objectifs et de performance du CNPF, notamment pour Natura 2000 et sites classés.

Pour faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité remarquable, les documents de cadrage ou les annexes vertes listeront, en concertation avec les interlocuteurs concernés, les habitats d'intérêt communautaire prioritaires sur lesquels les plantations seront proscrites et ceux sur lesquels elles seront limitées aux essences de l'habitat. Lorsque les enjeux de biodiversité remarquable doivent être pris en compte, un renvoi systématique vers tout document de gestion adapté (exemple : DOCOB pour Natura 2000) sera effectué dans les documents de cadrage. »

Phases :

1. Compréhension du cadre procédural réglementaire¹ de rédaction d'une Annexe verte Natura 2000 ;
2. Analyse comparée des différentes Annexes vertes Natura 2000 en vigueur ;
3. Analyse et réflexion autour des préconisations du rapport CGAAER-CGEDD² et de l'Ae³ sur les évaluations des incidences Natura 2000 ;
4. Analyse critique du Guide des DOCOB (<https://normandie.cnpf.fr/n/natura-guide-des-docob/n:1525>) au regard des Cahiers d'habitats ;
5. Description et phasage du projet de rédaction ;
6. Rencontres et discussions avec les animateurs de sites Natura 2000 autour des préconisations de gestion sylvicole compatibles avec les DOCOB ;
7. Rédaction du projet d'Annexe verte Natura 2000 ;
8. Tests et discussions avec les gestionnaires forestiers (coopératives, experts forestiers, GFP, techniciens indépendants).

Contacts à prendre :

Ingénieurs Environnement des CRPF disposant d'une Annexe verte Natura 2000 approuvée

PEFC-Ouest

MTES, Direction de l'Eau et de la biodiversité
MAA, Sous-direction de la forêt, du cheval et de la bioéconomie

Services déconcentrés de l'Etat en Normandie : DREAL, DRAAF, DDTm

Structures d'expertise en écologie des milieux en Normandie :

- Conservatoires botaniques nationaux de Brest et Bailleul ;
- Office national des forêts ;
- Universités de Caen (laboratoire GEOPHEN) et Rouen (ECODIV) ;
- autres.

Animateurs de sites Natura 2000 normands dont :

- Syndicats mixtes et collectivités territoriales ;
- Parcs naturels régionaux (PNR) ;
- Conservatoires d'espaces naturels (CEN) ;
- Groupe mammalogique normand (GMN) ;
- Groupe ornithologique normand (GON) ;
- Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) ;

Fiche rédigée le 01/10/2019

Par M. Xavier MORVAN, ICPEF,
Directeur des CRPF Hauts-de-France et Normandie

¹ Circulaire DGFAR/SDFB/C2007-541 du 03/07/2007 et Instruction nationale CNPF

² Rapport CGAAER n°14/148 & CGEDD n°010140-01, juillet 2015, Evaluation du dispositif des Annexes vertes aux SRGS, Ch. DEMOLIS, J-L. GUITTON, E. LEFEBVRE, 78p.

³ n°Ae 2015-N-03 du 16/03/2016, Note de l'Ae sur les évaluations des incidences Natura 2000, 28p.